



INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCVr, par Nathan Bender
Objet Où en est-on avec la cyber protection de nos données publiques ?
Date 05/09/2021
Numéro 2021.09.261

Actualité de l'événement

Les piratages informatiques d'organes privés et publics s'intensifient en Suisse romande depuis le début de l'année.

Imprévisibilité

Le 20 août 2021, le média Watson a révélé que, quelques semaines en amont, l'administration de Rolle a subi un piratage informatique massif, ce qui a été confirmé par l'administration elle-même.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les administrations communales et cantonale ont, entre leurs mains, des données sensibles sur leurs citoyens et entreprises. Le risque (probabilité d'occurrence * conséquence) de piratage informatique est grandissant (augmentation de l'occurrence) et la mesure ne semble pas toujours prise quant à l'impact réel d'un piratage (conséquence).

Le 20 août dernier, nous apprenions dans la presse que l'administration communale de Rolle (VD) a subi un piratage informatique massif. De nombreuses données sensibles se sont retrouvées sur le darknet : données personnelles des habitants, bulletins de note des élèves, rapports annuels d'évaluation, signatures manuscrites de responsables communaux, données sur les entreprises, informations sur les litiges en cours de traitement, etc.

L'Etat du Valais possède de nombreuses données ultrasensibles et met actuellement des moyens importants pour le développement d'une stratégie informatique dont la cybersécurité est un des axes de travail. Où en est-on actuellement ? Et qu'en est-il de nos Communes ? Ont-elles les clés et les moyens pour répondre aux enjeux actuels de cybersécurité, un nouveau domaine d'importance des administrations ?

La loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage demande que « des mesures appropriées soient prises pour la protection des données enregistrées contre les risques de falsifications, de destruction, de vol, de perte, de copies et autres traitements illicites » (art. 21 LIPDA). Mais que signifie le terme « approprié » dans un domaine émergent, technique, international et qui évolue très rapidement ?

Conclusion

- Quelles mesures sont prises actuellement par l'Etat du Valais pour garantir la cybersécurité de nos données ? L'Etat du Valais possède-t-il un label en cybersécurité ?
- Qu'a mis l'Etat du Valais en oeuvre, en tant qu'organe de surveillance et force de conseils (art. 144 LCo),

pour accompagner les Communes dans ce domaine de la cybersécurité ? Existe-t-il des feuilles de route ?

- Combien de Communes ont un label en cybersécurité (cyber-safe ou autre) ?